

DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 30 juin 2017****20h30**

L'an deux mille dix sept, le 30 juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Thézac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MUCHA, Maire.

PRESENTS : MM. Jean-Luc MUCHA - Didier LIOT - Francis GOUL - Maurice DERRIEN - Arnaud STEINBACH
MMES Catherine BOUYSSOU - Gaële MATHIEU-THOUILLAUD - Sandrine MUCHA - Geneviève CARRILLO - Claudette ROBERT.

EXCUSES : Mme Arlette HUAUT -

SECRETAIRE : Mme Claudette ROBERT

5.1 – ELECTION DE L'EXECUTIF / 102-2017**1 - Election des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs :****A . Mise en place du bureau électoral :**

M. Jean-Luc MUCHA, Maire, a ouvert la séance.

Mme Sandrine MUCHA a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 10 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire ou son remplaçant et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

M. Didier LIOT, Mme Geneviève CARRILLO (membres plus âgés)

Mme Gaële MATHIEU-THOUILLAUD, Mme Sandrine MUCHA (membres plus jeunes)

Le maire a indiqué que conformément à l'article L.284 du code électoral, le conseil municipal devait élire 1 délégué et 3 suppléants.

B . Election du délégué : Candidat M. Jean-Luc MUCHA

Nombre de votants	10
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	10
Majorité absolue	6

Proclamation de l'élection du délégué :

M. Jean-Luc MUCHA né le 25/05/1955 à Montayral 47370, domicilié à "Clos de reillou" 47370 Thézac, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

C . Election des suppléants : Candidats : Didier LIOT – Francis GOUL – Sandrine MUCHA

Nombre de votants	10
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	10
Majorité absolue	6

Proclamation de l'élection des suppléants :

M. **Didier LIOT** né le 26/08/1948 à Rouen (76), domicilié à "Lansac" 47370 Thézac, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

M. **Francis GOUL** né le 27/08/1964 à Thézac (47370), domicilié à "Miret" 47370 Thézac, a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Mme **Sandrine MUCHA** née le 03/07/1976 à Lyon (69), domicilié à "Clau de Lagleyse" 47370 Thézac, a été proclamée élue au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

D . Clôture du procès-verbal :

Le présent procès-verbal, dressé le 30 juin 2017 à vingt et une heures, en triple exemplaires a été, après lecture, signé par le maire, les autres membres du bureau et la secrétaire.

2-1 - “Aménagement Valorisation et sécurisation de la traversée du Bourg” : scénario 3 ter du 22.09.2016 de la SEM 47.

Section d’investissement - Opération n° 22 :

M. le Maire, présente le nouveau plan de financement du projet 2017 après les réajustements établis avec Jérémie FONTAINE des services de FUMEL Vallée du Lot.

Un nouveau plan des travaux et de financement est remis aux conseillers.

DEPENSES		RECETTES	
art 2151		1641 emprunt	90.000,00 €
Travaux voirie :	150.596,00 €	1641 ligne trésorerie	
		En attente TVA 2018	19.830,00 €
art 2158	1.450,00 €		
Mobilier urbain		Art 132 subventions	
		Etat – DETR 2017	38.958,00 €
art 2138	19.200,00 €	Amende de police	5.458,00 €
Kiosque		Réserve parlementaire	5.000,00 €
		Fumel vallée du lot	12.000,00 €
TOTAL	171.246,00 € TTC	TOTAL	171.246,00 €

- M. le Maire rappelle la **délibération du conseil en date du 18 novembre 2016 autorisant le Maire à lancer la consultation**. Pour rappel ‘**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l’acte d’engagement des marchés avec les entreprises qui seront retenues et qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses pour chacun des lots, après mise en concurrence dans le respect des procédures définies par le Code des Marchés Publics’.
- Décision non modifiée par le conseil municipal.

7.1.2-DECISIONS BUDGETAIRES / 101-2017

2-2 – Décision modificative n° 1 : travaux du Bourg 2017 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu’il est nécessaire d’effectuer une décision modificative pour les réajustements d’imputations du budget 2017 et les travaux d’aménagement et de sécurisation du Bourg.

DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement		Fonctionnement	
art 6288	+ 1.673,00 €	art 7381	+ 1.673,00 €
Investissement		Investissement	
art 2151		art 1641 emprunt	+ 90.000,00 €
Travaux voirie :	+ 150.596,00 €	art 1641 ligne trésorerie	+ 19.830,00 €
art 2158			
Mobilier urbain	+ 1.450,00 €	art 132 subventions	
art 2138		Etat – DETR 2017	+ 38.958,00 €
Kiosque	+ 19.200,00 €	Amende de police	+ 5.458,00 €
		Réserve parlementaire	+ 5.000,00 €
		Fumel vallée du lot	+ 12.000,00 €

Le conseil municipal après avoir délibéré à l’unanimité de ses membres présents :

- Accepte la décision modificative n° 1 du budget primitif 2017 proposée,

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

1.1 – MARCHES PUBLICS / 103-2017

3 - Constitution de la Commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire dans le cadre du marché de travaux "d'aménagement et de sécurisation du Bourg" de constituer une commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Se présentent en liste :

Membres : Jean-Luc MUCHA, Président - Didier LIOT, suppléant du Maire
Francis GOUL
Maurice DERRIEN
Claudette ROBERT – secrétaire

Nombre de votants	10
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrage exprimés	10
Majorité absolue	6

Proclamation de la constitution de la Commission d'Appel d'offre :

Jean-Luc MUCHA, Président - Didier LIOT, suppléant du Maire

Membres : **Francis GOUL**
Maurice DERRIEN
Claudette ROBERT - secrétaire

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

7.5 – FINANCES LOCALES / 104-2017 :

4 – Budget 2017 : complément de subventions organismes privés :

M. le Maire demande au conseil municipal de délibérer pour l'attribution d'une subvention à l'association humanitaire "TAXI BROUSSE 85".

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'accorder à l'association "TAXI BROUSSE 85", une subvention de 250,00 € et de mandater la dépense au budget 2017 à l'article 6574,
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération.

8.1 – ENSEIGNEMENT / 105-2017

5 - Ecoles de TOURNON D'agenais : temps scolaire avec semaines de 4 jours :

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le temps scolaire des écoles de Tournon d'agenais avec retour à la semaine de 4 jours.

Monsieur le Maire expose qu'en conseil syndical du 22 juin dernier les élus représentants du Syndicat Intercommunal de TOURNON d'Agenais se sont prononcés favorablement au retour de la semaine de 4

jours. Une délibération des conseils municipaux est nécessaire pour déposer le dossier auprès de l'inspection d'Académie.

Le conseil municipal à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Décide de se prononcer favorablement au retour de la semaine de 4 jours,
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaire à la présente.

Questions diverses :

Voyage communal à Verdun : A voir pour 2019.

Tous les sujets ayant été traités, la séance du 30 juin 2017 est levée à 23h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents

Jean-Luc MUCHA

Didier LIOT

Francis GOUL

Maurice DERRIEN

Arnaud STEINBACH

Catherine BOUYSSOU

Sandrine MUCHA

Gaèle MATHIEU-THOUILLAUD

Claudette ROBERT

Geneviève CARRILLO

Tous les sujets ayant été traités, la séance du 30 juin 2017 est levée à 23h15.

Fait et délibéré les jour, mois et an. Ont signé au Registre les membres présents

Jean-Luc MUCHA

Didier LIOT

Francis GOUL

Maurice DERRIEN

Arnaud STEINBACH

Catherine BOUYSSOU

Sandrine MUCHA

Gaèle MATHIEU-THOUILLAUD

Claudette ROBERT

Geneviève CARRILLO